

Succès de la première fête des chorales

ROMONT • *Tutticanti, la première fête de la Fédération fribourgeoise des chorales, s'est déroulée dans l'harmonie. Près de 3500 personnes ont assisté aux différents spectacles proposés. De plus, le budget sera respecté.*



Tutticanti, première fête de la Fédération fribourgeoise des chorales, est un succès. Prestations musicales de qualité et public au rendez-vous.

PHOTOS VINCENT MURITH
TEXTE AURÉLIE LEBREAU

Romont, en plus d'avoir l'immense privilège d'être le chef-lieu de la Glâne, aura surtout été ces jours derniers la capitale du chant choral. La première fête de la Fédération fribourgeoise des chorales, baptisée Tutticanti, s'y est visiblement déroulée dans la plus belle harmonie, si l'on en croit la présidente du comité d'organisation, Jacqueline Bourqui. «Cette fête se termine sur un immense succès musical. Je dirais même que c'est enthousiasmant», commente-t-elle.

Les organisateurs, dont les 17 chœurs du district glânois, estiment qu'un total de près de 10000 personnes a participé à la fête, qui s'est déroulée sur cinq jours. Rien que pour les différents concerts, 3500 entrées ont été comptabilisées. Chiffre impressionnant, 3000 chanteurs ont pris part à la fête. «Nous avons recensé 78 chœurs qui se sont produits devant le jury (ndlr, sans concours, rappelons-le) ou en chant libre, dans les rues. Certains ont fait les deux, d'autres que l'une ou l'autre activité», précise la présidente. Seul petit regret à ce niveau pour Jacqueline Bourqui: la faible présence d'ensembles alémaniques.

D'un point de vue musical, les prestations des différentes formations étaient d'un bon niveau. Les experts extracantonaux ont ainsi souligné la haute qualité des chœurs fribourgeois. Quant aux chanteurs, ils ont apprécié la façon dont les experts les ont jugés et ont commenté leurs productions.

Plus d'ateliers ludiques

Le public ne s'y est pas trompé non plus: l'église des Capucins, dont l'acoustique est excellente, n'a pas désempilé lorsque les chœurs s'y produisaient. Les places assises étaient chères...

Autre point positif, le budget de 650000 fr. sera respecté, même s'il était encore trop tôt hier soir pour établir un bilan financier définitif. A ce stade, la date et surtout le lieu où se déroulera la seconde fête de la Fédération fribourgeoise des chorales ne sont pas connus. Mais Jacqueline Bourqui tire déjà quelques enseignements, qui pourront être utiles aux prochains organisateurs: le public a beaucoup apprécié les ateliers ludiques, comme la percussion corporelle («LL» de samedi) ou le chant grégorien («LL» du 24 juin). «Je pense qu'il faudrait aller plus loin dans cette direction et développer ces aspects», estime la présidente du comité d'organisation.

Autre constat, il n'est pas forcément évident de décloisonner ce type de fête à l'ensemble de la population. «Le fait que la manifestation se soit déroulée sur plusieurs lieux a eu tendance à diluer l'ambiance», note Jacqueline Bourqui. Mais que ces quelques remarques ne soient pas trompeuses. La fête a été belle. «D'une ambiance très agréable», conclut la présidente. I



AVENCHES

L'aménagement de la halle passe la rampe

OLIVIER WYSER

Les employés de la voirie de la commune d'Avenches devront déménager. En effet, le législatif a accepté vendredi soir, par une courte majorité de 19 voix contre 16, l'aménagement et l'équipement de 1100 m² dans la Halle 1 Derrière-les-Murs pour les services extérieurs (voirie et forêt). Coût des transformations: 1 million de francs.

Pour rappel, le 10 février dernier, le Conseil communal d'Avenches refusait ce même objet. En cause: les 940000 francs pour réaliser les travaux. Alors que la municipalité parlait de 150000 francs dans un premier temps. L'exécutif a donc dû revoir sa copie et a présenté avec succès vendredi une version plus détaillée du projet.

Afin d'estimer au mieux le coût de l'aménagement de la halle, un bureau d'architecte s'est attelé à un comparatif entre plusieurs variantes: bâtiment neuf ou transformation du bâtiment existant. Finalement, la proposition de la municipalité de transformer la halle existante a été jugée la plus avantageuse. Une conclusion partagée par la commission technique qui demandait au législatif d'accepter le préavis.

Autre son de cloche en revanche du côté de la commission des finances. Qui jugeait déjà en février le premier projet à 940000 francs trop onéreux... «Si la commission des finances a, jusqu'alors, majoritairement plébiscité la gestion financière



La commune a enregistré un bénéfice. ALAIN WICHT-A

de la commune d'Avenches par sa municipalité, elle a néanmoins toujours appelé à la prudence au niveau des investissements alors que les projets continuent à fuser», écrit-elle dans son rapport. La commission conclue au rejet du préavis.

Un choix cornélien pour le Conseil communal qui a finalement accepté l'investissement de 1 million de francs, estimant que le dossier ne pouvait pas se permettre d'être repoussé encore une fois.

A noter encore que les comptes de l'exercice 2010 ont été acceptés. Ils présentent un bénéfice effectif de 34000 francs, avec une marge d'autofinancement de 15,21%. La dette brute, elle, se stabilise autour des 21 millions, ceci grâce aux amortissements et aux travaux directement financés par la trésorerie. Mais avec un plafond d'endettement à 30 millions, la «marge de manœuvre sera très étroite pour le futur», indique la commission des finances. I

EN BREF

LESSOC

Un remaniement parcellaire pour près de 2,5 mio de francs

Un remaniement parcellaire simplifié (RPS) sera réalisé à Lessoc (commune de Haut-Intyamont). Le projet s'inscrit dans un périmètre de 177 hectares, dans lequel les 560 articles appartenant à 57 propriétaires seront réorganisés de manière à regrouper des propriétés très morcelées et à améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles. Le coût total des travaux envisagés – amélioration du réseau des chemins comprise – s'élève à près de 2,5 millions de francs. «Des subventions pour environ 1,7 mio sont d'ores et déjà accordées par le canton et la Confédération», indique le comité d'initiative dans un communiqué. Une participation communale de 312000 fr. doit encore être ratifiée par l'assemblée. Au final, le solde à charge des propriétaires sera de 2600 fr. par hectare. «Ces investissements seront répartis sur huit à dix ans, durée de réalisation de ce remaniement parcellaire», conclut le communiqué, saluant la quasi-unanimité des propriétaires concernés. C'est par 30 voix contre une (un bulletin nul) qu'ils ont récemment décidé de constituer un syndicat d'améliorations foncières dans le but de réaliser ce RPS. PP